

Monsieur [REDACTED]  
Assemblée Nationale  
126 rue de l'Université  
75355 PARIS 07 SP

Toulouse, le 10 octobre 2012

## A l'attention des Députés et Sénateurs de la majorité présidentielle

Mesdames, Messieurs les Députés et Sénateurs,

Je me permets d'attirer votre attention sur la suppression du dispositif sur les heures supplémentaires.

Je suis entrepreneur à Toulouse. Mon entreprise Dispofi, 4 ans après sa création, emploie 17 salariés dont le pouvoir d'achat est diminué brutalement suite au retrait de la loi TEPA.

La durée de travail hebdomadaire est de 39 heures. L'organisation de la durée du temps de travail collectif, incluant 4 heures supplémentaires hebdomadaires, n'a pas empêché Dispofi d'augmenter ses effectifs : encore 4 embauches en 2012 ! Au contraire, pour une start-up telle que Dispofi, c'est avec l'implication et la disponibilité de ses employés, acceptant de travailler parfois même au delà des 39 heures, que les objectifs de développement ont pu être atteints et en conséquence la création d'emplois rendue possible.

Le paiement d'heures supplémentaires aux salariés de Dispofi rétribue légitimement leur travail. Les employés et cadres de Dispofi ne font pas partis des contribuables parmi les 10% les plus riches de France. Et pourtant Mesdames, Messieurs les Députés et Sénateurs de la majorité présidentielle, vous avez voté en août dernier la suppression du dispositif permettant pour les heures supplémentaires la réduction des cotisations de sécurité sociale payées par les salariés ainsi que l'exonération d'impôt sur le revenu.

Savez-vous Mesdames, Messieurs les Députés et Sénateurs que la suppression de ce dispositif implique une diminution de **3%** du salaire encaissé pour les salariés de Dispofi et qu'en prenant en compte l'impact de l'impôt sur le revenu, cela équivaut pour eux à une **diminution de 5 à 7% de leur revenu annuel** !

Comme les salariés de Dispofi, en fait, ce sont plusieurs millions de travailleurs qui ont pu constater sur leur fiche de paie de septembre une baisse **brutale** de leur revenu.

Dispofi qui va distribuer à ses salariés l'équivalent de 2 mois de salaires pour 2012 au titre d'un accord d'intéressement est maintenant pénalisée par l'augmentation importante (de

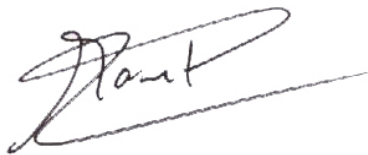
8% à 20% !) des cotisations sociales sur l'intéressement, que vous venez de voter en août 2012.

Encore une augmentation de charges qui n'aide pas les entreprises à redistribuer du pouvoir d'achat à leurs salariés !

L'ambition affichée du projet de la loi de finances 2013 est de « Remettre la justice au cœur du système fiscal ». Vous avez la possibilité lors de l'examen de la loi de finances, de revenir sur la réforme des heures supplémentaires et au minimum de lisser sur plusieurs années la fin de la réduction des cotisations sociales et de l'exonération de l'impôt sur le revenu.

Mesdames et Messieurs les Députés et Sénateurs de la majorité présidentielle, c'est le moyen de mettre en conformité vos actes avec vos paroles. Sinon changez de discours ! Car qui peut croire sérieusement que baisser brutalement le pouvoir d'achat de 3% à 7% de plusieurs millions de salariés est une mesure de justice sociale ?

Je vous remercie par avance de toute l'attention que vous porterez au présent courrier et vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les Députés et Sénateurs, en l'assurance de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Manent', with a long horizontal flourish extending to the right.

Gilles Manent